

Plateau de Bellefonds



Lettre
d'information
Natura 2000
n°2 - 2024



Séance de dessin de pleine nature
avec les élèves
(PHOTO ET DESSIN : STÉPHANE TROUBAT)

Et si on regardait les arbres ?

Depuis 2020, la LPO est intervenue sur le thème de l'arbre et de la haie auprès des élèves des écoles d'Archigny, de Bonnes et de La Puye. Les thématiques abordées ont été variées : l'arbre dans la haie, l'arbre mort, les brandes...

En partant de ses racines et jusqu'à ses feuilles, l'arbre accueille à tous ses étages une biodiversité très riche. Durant toute sa vie, il est en interaction avec les insectes, les oiseaux, les champignons, et même encore après sa mort ! Les élèves ont d'abord découvert en classe les besoins d'un arbre pour grandir, puis appris à connaître les animaux à qui il est indispensable tout au long de sa vie puis de son déclin. Les enfants, accompagnés d'un animateur LPO, se sont ensuite rendus sur le terrain, et plus particulièrement sur le plateau de Bellefonds, pour découvrir et dessiner une partie de la biodiversité qui les entoure. À cette occasion, ils ont pu constater qu'un vieil arbre ou bien un arbre mort peuvent être source de vie pour de nombreuses espèces.

À l'issue des animations scolaires, des temps de restitution ont eu lieu et des carnets ont été réalisés par la LPO. Ces carnets regroupant tous les éléments abordés ainsi que des photos ont été distribués aux parents.

Découverte de la croissance des arbres
(STÉPHANE TROUBAT)



L'élanion blanc, un nouvel oiseau dans nos campagnes

Élanion blanc
(ALAIN BOULLAH)



Quelques chiffres :

Longueur : ± 33 cm
Envergure : ± 80 cm
Poids : 230 g
Longévité maximum connue : 6 ans

La femelle pond 3 à 4 œufs par nichée. Pendant la couvaison qui dure un mois, elle est nourrie par le mâle. Puis les deux adultes chassent pour nourrir les petits qui restent au nid pendant un mois et se dispersent plus tard.

(DESSIN : KATIA LIPOVOI)

Le jeune a le plumage écaillé de blanc et l'œil brun (ALAIN BOULLAH)



Avez-vous remarqué ces dernières années ce bel oiseau, jusqu'alors si rare dans notre département ?

L'élanion blanc est un petit rapace de la taille d'un pigeon. Perché au sommet d'une haie, le plus souvent sur une branche sèche, bien droit pour surveiller son territoire, il peut être confondu avec un pigeon ou une tourterelle. Mais en vol, il ressemble à un busard Saint-Martin miniature avec son plumage très clair et le bout de ses ailes noir. Pourtant, sa grosse tête, sa silhouette trapue et son œil rouge sombre lui donnent une allure unique.

Il chasse à l'affût depuis un perchoir assez haut ou en vol stationnaire à la façon d'un faucon crécerelle. Cependant, comme il est plus lourd, il bat des ailes plus lentement, ce qui permet de les différencier.

Plutôt sédentaire, l'élanion s'installe de préférence dans une haie assez haute au milieu des champs ou des prairies, où il peut trouver les gros insectes et les petits rongeurs dont il se nourrit.

Très prolifique, il peut mener à bien au moins deux nichées entre le printemps et l'été, mais dans les faits, très peu de jeunes survivent à la première année.



En vol stationnaire avant de piquer sur sa proie. (ALAIN BOULLAH)

Une espèce en expansion

Originnaire d'Afrique et d'Asie du Sud-Est, cette espèce remonte peu à peu vers le nord depuis quelques décennies, sans doute à la faveur des changements climatiques. C'est ainsi que l'élanion blanc a conquis d'abord la péninsule Ibérique, puis l'extrême sud-ouest de notre pays avant de s'aventurer depuis quelques années jusque dans la Vienne. Il y était encore très rare jusqu'en 2019, mais depuis quelques années il a confirmé son installation. Deux à trois couples sont observables sur le plateau de Bellefonds.

Comme tous les rapaces, l'élanion blanc est une espèce protégée. Mais qui aurait envie de nuire à un si bel oiseau, qui plus est très utile puisqu'il consomme un grand nombre de petits rongeurs, dont le prolifique campagnol ?

La commune d'Archigny adhère à Natura 2000

Fin 2019, la LPO, en tant structure animatrice Natura 2000 du site Plateau de Bellefonds, est intervenue au sein des conseils municipaux des quatre communes du site. Elle y présentait la démarche Natura 2000, les espèces d'oiseaux qui ont participé à la désignation du site et les différents outils mis à disposition pour protéger sa biodiversité. À la suite de ces interventions, début 2020, la commune d'Archigny a fait le souhait d'adhérer à la charte Natura 2000. La commune s'est engagée à respecter pendant 5 ans le cahier des charges de la fiche « Entretien des bords de route et chemins » sur pas moins de trois kilomètres.

En signant la charte Natura 2000, la commune d'Archigny s'est engagée sur les tronçons identifiés à :

- Ne pas utiliser de traitement chimique pour l'entretien des bords de routes et chemins.
- En dehors des secteurs contraints par des règles de sécurisation (abords de carrefour, de virages, autour des panneaux de signalisation), limiter le nombre d'intervention à deux passages annuels, un avant le 15 mai, le second après le 15 août.
- Réaliser l'entretien des haies, arbres et bosquets 1 fois tous les 2 ou 3 ans entre les mois d'octobre et février, c'est-à-dire en dehors des périodes sensibles pour les oiseaux.
- Conserver les arbres à cavités et/ou à fentes, sénescents ou morts sur pied présents le long des routes et chemins de son territoire, sauf en cas de mise en danger du public ou de risque sanitaire avéré.

Les bords de routes et de chemins sont des milieux importants pour les oiseaux, qui viennent s'y nourrir ou y nicher. De plus, de nombreuses espèces d'insectes et de micromammifères utilisent ces zones comme habitats ou corridors de déplacement.

Arbre mort à cavité
(MICHEL GRANGER)



En dehors de certaines zones, l'entretien des bords de route et de chemin est limité à deux passages annuels, un avant le 15 mai, le second après le 15 août (LPO)

Des acteurs agricoles engagés pour la biodiversité

Les agriculteurs du plateau d'Archigny-Bellefonds ont la possibilité, dans le cadre de leur activité, de contribuer à la sauvegarde des espèces remarquables qui fréquentent les espaces agricoles en préservant leurs habitats. Le périmètre du site est éligible au dispositif des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). De la même façon que les contrats Natura 2000, cet outil finance, dans le cadre de contrats de 5 ans, la mise en place de mesures à vocation environnementale sur les parcelles agricoles choisies, comme l'absence de fertilisation, le retard de fauche et de mise à l'herbe des animaux ou la conversion d'une culture en prairie.

En 2024, on comptait 15 agriculteurs engagés dans des MAEC localisées sur ce site Natura 2000, pour une surface de 206 hectares. Cela représente environ 10 % des 1 939 hectares de la surface agricole utile (SAU) du territoire et 40 % des surfaces en prairies permanentes et temporaires déclarées à la PAC.

Si vous souhaitez plus de renseignements, vous pouvez contacter Louis PERSON à la LPO (07 86 31 67 67).



Jeune pie-grèche écorcheur (LOUIS PERSON)



Les MAEC permettent de concilier préservation de la biodiversité et agriculture céréalière sur le plateau de Bellefonds (LPO)



Retrouvez l'ensemble des actualités du site Natura 2000 « Plateau de Bellefonds » sur le site web :

<https://plateau-bellefonds.n2000.fr>

Ce site regroupe des informations sur le réseau Natura 2000, la démarche française mais surtout les enjeux du site et de quelle manière vous pouvez vous impliquer dans la démarche si vous le souhaitez.



Agir pour la biodiversité



Animateur local

chargé du suivi et de la mise en œuvre du document d'objectifs :

Louis Person

louis.person@lpo.fr
07 86 31 67 67

LPO Poitou-Charentes

25 rue Victor-Grignard - 86000 Poitiers

Tél. 05 49 88 55 22

Site internet : lpo.fr/poitou-charentes